

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

**CONVOCATION**

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

**OBJET**

**ANRU – Refacturation de la quote-part au budget annexe assainissement affermage pour les opérations d'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine et de viabilisation des logements sociaux rue de Chennebrun à L'Aigle**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté :** Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absentes :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-097-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, expose aux membres du Conseil que, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle, des travaux d'assainissement vont être réalisés pour deux opérations :

- L'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine
- La viabilisation des logements sociaux LOGISSIA rue de Chennebrun à L'Aigle

Le budget principal de la collectivité va engager l'intégralité du coût de ces opérations, y compris ceux relevant de la compétence assainissement collectif.

Il y a donc lieu de refacturer ces dépenses au budget annexe assainissement selon les modalités établies comme suit :

- Pour l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la Madeleine :

Le coût prévisionnel total pour l'assainissement collectif est établi à 641 006 € TTC au stade de l'attribution des marchés. Ce montant comprend les travaux, ainsi que les études et les honoraires.

Afin de limiter l'impact sur ce budget annexe, il est proposé de lisser la refacturation sur 4 ans selon les flux ci-dessous, sachant que le flux de la dernière année, sera établi sur la base des dépenses définitives :

	Total flux opération	Flux prévisionnels 2025	Flux prévisionnels 2026	Flux prévisionnels 2027	Flux prévisionnels 2028
Montants prévisionnels refacturés par an au budget annexe - TTC, après lissage	641 006 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	161 006 €
Montants prévisionnels à inscrire au budget annexe - HT, après lissage	534 171 €	133 333 €	133 333 €	133 333 €	134 171 €

Pour les travaux de viabilisation rue de Chennebrun :

PROJET Viabilisation des logements sociaux rue de Chennebrun		
Bilan d'opération et suivi financier		
DEPENSES	en € HT	en € TTC
<i>Frais d'acquisition</i>	19 430 €	19 430 €
<i>Frais de notaire</i>	1 480 €	1 480 €
<i>Indemnités d'éviction</i>	2 323 €	2 323 €
<b>Acquisition</b>	<b>23 234 €</b>	<b>23 234 €</b>
<i>Etudes Urbanisme complémentaire</i>	5 000 €	6 000 €
<i>Détection réseaux</i>	8 000 €	9 600 €
<i>Études Géotechniques amgt</i>	8 000 €	9 600 €
<i>Etudes cavités</i>	17 150 €	20 580 €
<b>Etudes et diagnostics</b>	<b>38 150 €</b>	<b>45 780 €</b>
<i>Maîtrise d'œuvre aménagement espace public</i>	28 000 €	33 600 €
<i>SPS Aménagement</i>	1 402 €	1 683 €
<i>Contrôle technique Aménagement</i>	1 402 €	1 683 €
<i>Géomètre (relevé topo, DA, etc...)</i>	2 000 €	2 400 €
<i>Autres honoraires</i>	10 000 €	12 000 €
<b>Honoraires</b>	<b>42 805 €</b>	<b>51 366 €</b>
<b>Conduite d'opération</b>	<b>37 604 €</b>	<b>42 241 €</b>
<i>Travaux préparatoires</i>	25 000 €	30 000 €
<i>Terrassement</i>	25 032 €	30 038 €
<i>Structures et revêtements</i>	103 113 €	123 736 €
<i>Bordures et caniveaux</i>	10 972 €	13 166 €
<i>Assainissement EU</i>	46 182 €	55 418 €
<i>Assainissement EP</i>	105 689 €	126 827 €
<i>Tranchées communes</i>	17 115 €	20 538 €
<i>Adduction eau potable</i>	16 090 €	19 308 €
<i>Télécommunications/télédistribution</i>	19 136 €	22 963 €
<i>Electricité</i>	14 150 €	16 980 €
<i>Eclairage public</i>	29 250 €	35 100 €
<i>Espaces verts</i>	7 988 €	9 585 €
<i>Signalisation</i>	1 458 €	1 749 €
<b>Estimation travaux</b>	<b>421 174 €</b>	<b>505 409 €</b>
<b>Aléas et révision de prix</b>	<b>42 117 €</b>	<b>50 541 €</b>
<i>Frais divers Aménagement (AO, repro, constat d'huissier...)</i>	8 000 €	9 600 €
<i>Autres frais</i>	5 000 €	6 000 €
<b>Frais divers</b>	<b>13 000 €</b>	<b>15 600 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>618 084 €</b>	<b>734 170 €</b>

La part relevant de la compétence assainissement collectif est établie à 8 % du montant total de l'opération, sur la base de l'évaluation au stade avant-projet. A ce stade, le coût est estimé à 46 182 € HT soit 55 418 € TTC.

Pour cette opération, les sommes seront refacturées en une fois en 2026 ou plus tard à la date de validation des décomptes généraux définitifs des entreprises (DGD). La somme définitive sera établie sur la base d'une quote-part de 8 % du montant définitif de l'opération, après réception des travaux et paiements de toutes les entreprises.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-097-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2023-02-09-020 du 9 février 2023 approuvant le bilan d'opération de l'aménagement des espaces publics de l'ANRU,
- Vu la délibération n° 2024-04-18-119 du 18 avril 2024 attribuant les accords-cadres de travaux à marchés subséquents pour les espaces publics du quartier de La Madeleine à L'Aigle pour les lots 1, 3 et 4,
- Vu la délibération n° 2024-05-27-140 du 27 mai 2024 attribuant l'accord-cadre de travaux à marchés subséquents pour les espaces publics du quartier de La Madeleine à L'Aigle pour le lot 2,
- Vu la délibération n° 2025-02-06-027 du 6 février 2025 approuvant le bilan d'opération de la viabilisation des logements sociaux rue de Chennebrun à L'Aigle,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les montants refacturés au budget annexe assainissement et le calendrier de paiement tels que présentés ci-dessus
- **DIT** que les montants refacturés seront inscrits en dépenses sur le budget annexe assainissement au chapitre 23 et en recettes sur le budget principal au chapitre 45
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes nécessaires se rapportant à cette décision

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025  
Publié en ligne le - 3 AVR 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-097-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025